

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE
LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Séance ordinaire tenue le jeudi 16 mars 2017 à 9 h 30 au siège de la Communauté métropolitaine de Montréal au 1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400 à Montréal.

Sont présents

M. Denis Coderre, président, maire de la Ville de Montréal ;
Mme Caroline St-Hilaire, vice-présidente, mairesse de la Ville de Longueuil, par téléphone ;
M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal, par téléphone ;
M. Claude Dauphin, membre du conseil de la Ville de Montréal ;
M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval ;
Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny ;
M. Alan DeSousa, membre du conseil de la Ville de Montréal ;
M. Normand Dyotte, maire de la Ville de Candiac.

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, et la secrétaire par intérim de la Communauté, Me Guylaine Morissette, assistent à la séance.

PRÉSENTATION du suivi des travaux sur la politique de financement du transport collectif métropolitain par Mme Céline Desmarteau, Mme Ginette Sylvain et M. Massimo Iezzoni, membres du Comité de transition chargé de la mise en œuvre de la Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal.

CE17-053 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE
9 FÉVRIER 2017

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 9 février 2017.

CE17-054 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE L'ACHETEUSE

Il est résolu de renouveler le contrat de travail de Mme Brigitte Cloutier en qualité d'acheteuse, pour une durée de cinq ans du 30 mai 2017 au 29 mai 2022, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.



CE17-055 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL D'UNE SECRÉTAIRE

Il est résolu de renouveler le contrat de travail de Mme Nicole Baribeau en qualité de secrétaire, pour une durée de cinq ans du 11 mai 2017 au 10 mai 2022, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

CE17-056 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL D'UNE SECRÉTAIRE

Il est résolu de renouveler le contrat de travail de Mme Diane Lemieux en qualité de secrétaire, pour une durée de cinq ans du 10 avril 2017 au 9 avril 2022, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

CE17-057 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL D'UNE CONSEILLÈRE EN RECHERCHE

Il est résolu de renouveler le contrat de travail de Mme Sylvie Houle en qualité de conseillère en recherche, pour une durée de cinq ans du 16 avril 2017 au 15 avril 2022, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

CE17-058 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL D'UNE CONSEILLÈRE EN RECHERCHE

Il est résolu de renouveler le contrat de travail de Mme Céline Réмили en qualité de conseillère en recherche, pour une durée de cinq ans du 4 juin 2017 au 3 juin 2022, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

CE17-059 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL D'UN CONSEILLER EN RECHERCHE

Il est résolu de renouveler le contrat de travail de M. Vincent Robillard en qualité de conseiller en recherche, pour une durée de cinq ans du 23 avril 2017 au 22 avril 2022, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.



CE17-060

EMBAUCHE D'UN GESTIONNAIRE DE CONTENUS WEB ET MÉDIAS

Il est résolu d'autoriser le directeur général à embaucher un gestionnaire de contenu web et médias pour combler un poste vacant, pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté et de l'autoriser à signer ce contrat de travail.

CE17-061

LICENCE D'UTILISATION D'UNE SUITE DE LOGICIELS DE PRODUCTION D'ORTHOPHOTOGRAPHIES

Il est résolu d'acquérir de la firme SimActive inc., une licence d'utilisation de la suite de logiciels de production d'orthophotographies Correlator 3D, pour un montant forfaitaire de quarante-cinq mille dollars (45 000 \$), plus les taxes applicables, selon les termes et conditions de sa proposition et d'autoriser le directeur général à signer tout document requis à cette fin.

CE17-062

APPEL D'OFFRES POUR L'ORTHOPHOTOGRAPHIE MÉTROPOLITAINE 2017

Il est résolu d'autoriser un appel d'offres public pour les services d'acquisition d'imagerie numérique multispectrale aéroportée du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.

CE17-063

RÈGLEMENT 97-33R-9 DE LA MRC LES MOULINS

Il est résolu d'approuver le règlement 97-33R-9 de la MRC Les Moulins modifiant le schéma d'aménagement révisé afin de modifier les conditions à l'émission de permis de construction à l'extérieur des périmètres d'urbanisation, puisque ce règlement est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

CE17-064

RÈGLEMENT 185 DE LA MRC DE ROUSSILLON

Il est résolu d'approuver le règlement numéro 185 de la MRC de Roussillon modifiant le schéma d'aménagement révisé afin de créer une aire d'affectation Industrielle légère (I1-14.2) à même une partie de l'aire d'affectation Multifonctionnelle (M-11.2) sur le territoire de la Ville de Châteauguay, puisque ce règlement est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.



CE17-065

RÈGLEMENT 186 DE LA MRC DE ROUSSILLON

Il est résolu d'approuver le règlement numéro 186 de la MRC de Roussillon modifiant le schéma d'aménagement révisé afin d'assouplir les dispositions normatives applicables aux zones prioritaires d'aménagement et de réaménagement sur son territoire, puisque ce règlement est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

CE17-066

PROJET DE RÈGLEMENT 68-16-17 DE LA MRC D'ARGENTEUIL

Il est résolu d'informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que la Communauté n'est pas favorable au projet de règlement 68-16-17 de la MRC d'Argenteuil visant notamment la gestion de l'urbanisation dans un contexte de complémentarité des planifications régionales et suprarégionales (orientation 10) puisque la MRC n'encadre pas suffisamment le développement sur son territoire afin d'assurer une consolidation de son tissu urbain compris à l'intérieur des périmètres d'urbanisation comme l'exige le Plan métropolitain d'aménagement et de développement pour les MRC sur le territoire de la Communauté et ce, dans une perspective de complémentarité quant aux exercices de planification métropolitaine et périmétropolitaine.

CE17-067

DEMANDE DE LA VILLE DE TERREBONNE, DOSSIER CPTAQ 414594

Il est résolu d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec, à l'égard de son dossier 414594, que la Communauté est favorable à la demande de la Ville de Terrebonne relative à l'exclusion de la zone agricole d'une partie du lot 4 519 628 d'une superficie d'environ 1,02 hectare, comprise au périmètre métropolitain, afin de permettre le bouclage du réseau routier au niveau du boulevard Marcel-Therrien puisque cette demande est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

CE17-068

DEMANDE DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-PLAINES, DOSSIER CPTAQ 414958

Il est résolu d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec, à l'égard de son dossier 414958, que la Communauté est favorable à la demande de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines relative à l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 2 084 762 d'une superficie approximative de 0,89 hectare afin de reconfigurer un tronçon de piste cyclable ayant déjà fait l'objet d'une autorisation au dossier 402498 puisque cette demande est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement.



CE17-069 REVUE URBANITÉ SOULIGNANT LE 375^E DE MONTRÉAL

Il est résolu de prendre acte de l'édition hivernale de la revue Urbanité soulignant le 375^e anniversaire de Montréal et les gestes urbanistiques qui ont façonné la ville et la grande région de Montréal.

CE17-070 GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ENCADREMENT DE L'URBANISATION AU POURTOUR DES COLLINES MONTÉRÉGIENNES

Il est résolu de mettre en place un groupe de travail sur l'encadrement de l'urbanisation au pourtour des collines montérégiennes dont la composition et le mandat sont établis au document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante et désigner le maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, M. Yves Corriveau, pour le présider.

CE17-071 DEMANDE DE MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE MÉTROPOLITAIN DE LA MRC DE L'ASSOMPTION

Il est résolu de prendre acte de la résolution 16-12-252 de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption datée du 20 décembre 2016 relativement à une demande de modification du périmètre métropolitain sur le territoire de la Municipalité de Saint-Sulpice.

CE17-072 RÉVISION DU PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Il est résolu

D'informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qu'il est prématuré d'entreprendre la révision quinquennale du Plan métropolitain d'aménagement et de développement prévue le 12 mars 2017 puisque ce Plan repose sur une planification à long terme, que le territoire métropolitain dispose de suffisamment d'espaces pour accueillir la croissance démographique et économique d'ici 2031 et que la conformité des schémas d'aménagement et des outils d'urbanisme locaux au Plan n'est pas complétée sur l'ensemble du territoire métropolitain ;

De demander au ministre de soumettre à l'Assemblée nationale du Québec des modifications législatives à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin de prévoir :

- Que la période de révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement débute à la date du dixième anniversaire de l'entrée en vigueur du Plan courant au lieu du cinquième anniversaire ;
- Que le rapport sur le suivi et la mise en œuvre du Plan ainsi que sur l'évaluation des progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs qui y sont exprimés et la réalisation des actions qui y sont proposées soit un rapport quinquennal et non biennal ;
- Que les projets particuliers à vocation économique ou institutionnelle ayant une incidence sur le périmètre métropolitain approuvés par la Communauté en vertu du critère 1.6.2 du Plan soient autorisés par décret gouvernemental sous réserve d'une compensation environnementale et agricole.

.../6



CE17-072
suite

D'informer les municipalités régionales de comté et les agglomérations qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Plan métropolitain d'aménagement et de développement peut faire l'objet de modifications sans avoir à procéder par une révision complète de son contenu et, qu'advenant des problématiques particulières d'aménagement du territoire, elles peuvent soumettre leurs demandes à la Communauté notamment selon le critère 1.6.2 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

M. Dyotte inscrit sa dissidence.

CE17-073

ENTENTE DE PRINCIPE ENTRE CDPQ INFRA INC., L'UPA ET LA COMMUNAUTÉ

Il est résolu d'approuver l'entente de principe entre CDPQ Infra, l'Union des producteurs agricoles et la Communauté, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, concernant l'engagement de la Communauté à négocier durant les 12 prochains mois une entente en vue de réaliser un plan directeur visant à contribuer à l'atteinte de l'objectif métropolitain d'augmenter de 6 % la superficie des terres cultivées et à favoriser la mise en valeur du territoire et des activités agricoles dans le cadre d'un programme d'aide financière pour des projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain et d'autoriser la signature de cette entente par le directeur général.

CE17-074

GRAPPE DES SERVICES FINANCIERS

Il est résolu

D'accepter le rapport d'activité pour l'année 2016 de Finance Montréal et d'autoriser le versement de la retenue de 10 % de l'aide financière pour cette année, soit un montant de vingt mille dollars (20 000 \$), dans le cadre de la convention avec Finance Montréal approuvée par la résolution numéro CE15-077 ;

D'autoriser le versement de la contribution maximale de deux cent mille dollars (200 000 \$) pour l'année 2017 prévue dans le cadre de la convention 2015-2017 avec Finance Montréal pour l'animation de la grappe métropolitaine des services financiers.

CE17-075

GRAPPE DU CINÉMA ET DE LA TÉLÉVISION

Il est résolu

D'accepter le rapport d'activités pour l'année 2016 du Bureau du cinéma et de la télévision du Québec et d'autoriser le versement de la retenue de 10 % de l'aide financière pour cette année, soit un montant de vingt mille dollars (20 000 \$), dans le cadre de la convention avec le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec approuvée par la résolution numéro CE15-120 ;

.../7



CE17-075
suite

D'autoriser le versement de la contribution maximale de deux cent mille dollars (200 000 \$) pour l'année 2017 prévue dans le cadre de la convention 2015-2017 avec le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec pour l'animation de la grappe métropolitaine du cinéma et de la télévision.

CE17-076

GRAPPE DES TECHNOLOGIES PROPRES

Il est résolu

D'accepter le rapport d'activités pour l'année 2016 d'Écotech Québec et d'autoriser le versement de la retenue de 10 % de l'aide financière pour cette année, soit un montant de seize mille dollars (16 000 \$), dans le cadre de la convention avec Écotech Québec approuvée par la résolution numéro CE16-085 ;

D'autoriser le versement de la contribution maximale de cent soixante mille dollars (160 000 \$) pour l'année 2017, prévue dans le cadre de la convention 2016-2018 avec Écotech Québec pour l'animation de la grappe des technologies propres.

CE17-077

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DU PROJET D'OLÉODUC ÉNERGIE EST

Il est résolu

De prendre acte de l'article intitulé « Énergie Est serait bon pour le Québec, selon le ministère des Finances » paru dans le journal La Presse le 3 mars 2017 concernant l'étude du ministère des Finances du Québec sur le projet d'oléoduc Énergie Est ;

De demander au ministre des Finances du Québec de rendre publique l'étude de son ministère sur les retombées économiques du projet d'oléoduc Énergie Est compte tenu des enjeux importants soulevés par ce projet dans la région métropolitaine.

CE17-078

ANALYSE DE LA CONFORMITÉ AU PMGMR DES PROJETS D'IMPLANTATION OU DE MODIFICATION D'INSTALLATIONS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Il est résolu d'approuver le processus d'analyse de la conformité au Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020 des projets d'implantation ou de modification d'installations de gestion des matières résiduelles.

CE17-079

ENGAGEMENTS CONTRACTÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA PÉRIODE DU 21 JANVIER AU 27 FÉVRIER 2017

Il est résolu de prendre acte de la liste des engagements contractés par le directeur général pour la période du 21 janvier au 27 février 2017.



CE17-084 PROJET DE MISE EN VALEUR DES ÎLES DU FLEUVE SAINT-LAURENT
PRÉSENTÉ PAR CONSERVATION DE LA NATURE DU CANADA

Il est résolu de prendre acte du projet de mise en valeur des îles du fleuve Saint-Laurent présenté par Conservation de la nature Canada et appuyé par les municipalités de Varennes, Verchères et Repentigny.

CE17-085 AMENDEMENT LÉGISLATIF POUR LA CRÉATION ET LE FINANCEMENT
DE PARCS MÉTROPOLITAINS

Il est résolu de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de soumettre à l'Assemblée nationale des modifications législatives à la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal afin de compléter les pouvoirs de la Communauté pour lui permettre d'acquérir, de construire et d'exploiter des parcs métropolitains sur son territoire.

CE17-086 ORGANISATION PAR LA COMMUNAUTÉ D'UNE SESSION DANS LE
CADRE DU XII^E CONGRÈS MONDIAL DE METROPOLIS

Il est résolu de prendre acte de la proposition soumise par la Communauté à Metropolis pour tenir une session portant sur la gouvernance métropolitaine et le Nouvel agenda urbain dans le cadre du XII^e Congrès mondial de Metropolis qui se tiendra à Montréal du 19 au 22 juin 2017.

CE17-087 RENOUVELLEMENT DE MANDATS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
LA SOCIÉTÉ AÉROPORTS DE MONTRÉAL

Il est résolu d'appuyer l'octroi d'un mandat additionnel à M Robert Bouchard jusqu'au 31 décembre 2017 et le renouvellement du mandat de M. Yves Filion et de Mme Danielle Laberge comme administrateurs de la Société Aéroports de Montréal.

DOCUMENTS DÉPOSÉS

Politique de financement de l'ARTM

- Résolution 2017-02-038 de la MRC de Thérèse-De Blainville
 - Résolution 2017-02-22 de la Ville de Lorraine.
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 10.

Les résolutions numéros CE17-053 à CE17-087 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Denis Coderre
Président

Guylaine Morissette
Secrétaire par intérim